

Mardi 31 octobre 2006

Coopération tuniso-française dans le domaine environnemental

La synergie entre le secteur privé et le secteur public favorisée

Signature de trois accords importants pour le financement de projets à caractère environnemental

La coopération tuniso-française dans le domaine de l'environnement connaît ces derniers jours une dynamique particulière. En effet, lors de la visite de **Mme Nelly Olin, ministre française de l'Ecologie et du Développement durable**, trois accords importants ont été signés avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Le premier accord vise la promotion des projets réalisés dans le cadre du protocole de Kyoto pour un développement propre alors que **le second** vient appuyer un programme de recherche-développement pour accompagner le développement du semis direct pour l'agriculture. Quant au **troisième protocole**, il porte sur un crédit accordé par la France pour aider à la réalisation du projet de dépollution du site **Taparura** dans le gouvernorat de Sfax.

Le projet **Taparura** comprend la dépollution de 260 ha, le confinement de 4 millions de m³ de déchets de phosphogypse, ainsi que la création de 3 km de plage et d'une zone multifonctionnelle et de multiservices.

Comme l'a souligné **M. Nadhir Hamada, ministre de l'Environnement et du Développement durable**, lors d'un point de presse tenu en compagnie de Mme Olin, ces accords vont **«renforcer les capacités de la Tunisie dans le domaine de la protection de son environnement et la conservation de ses ressources naturelles»**.

Depuis de nombreuses années, en effet, plusieurs projets ont été réalisés. Les organismes de la coopération française, dont l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français de l'environnement mondial (FFDM) ont pleinement contribué à ces projets. Lors de sa visite, la ministre française s'est rendue compte des progrès réalisés par notre pays dans le domaine de l'environnement dans la perspective d'un environnement propre et durable. La Tunisie a opté depuis une vingtaine d'années pour l'ouverture à la faveur de la mise en œuvre d'une politique de développement durable fondée sur **«l'intégration de l'environnement dans les politiques et programmes sectoriels de développement, fidèle en cela à l'esprit des différentes résolutions internationales et régionales et soucieuse de favoriser un dialogue efficace pour une coopération fructueuse et durable dans le monde»**.

Implication forte et engagée

Mme Nelly Olin, qui a découvert plusieurs sites et réalisations écologiques «**remarquables**», s'est dite «**impressionnée par les engagements de la Tunisie en matière d'environnement**». Selon elle, le climat, la gestion des déchets et des polluants et les problèmes relatifs au littoral et à l'assainissement sont au cœur des échanges.

Ces trois thèmes sont abordés sous deux angles complémentaires, à savoir la coopération institutionnelle entre les deux pays et la coopération public-privé.

Convaincue que le développement durable passe par une implication forte et engagée de nos entreprises, Mme Olin — qui était accompagnée de quelques représentants des associations françaises et des petites et moyennes entreprises — s'est félicitée «**des échanges qui ont pu avoir lieu entre les experts publics et privés sur les trois thèmes qui nous tiennent à cœur et j'espère que ces échanges déboucheront sur de nouvelles opportunités de coopération**».

La ministre a également félicité la Tunisie pour son engagement dans le domaine du changement climatique et de la qualité de l'air avant de rappeler que notre pays suit de près les mécanismes de flexibilité mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto et dispose des mécanismes institutionnels destinés à exécuter les projets y afférents. Elle s'est dite satisfaite de la signature de l'accord-cadre permettant d'engager des coopérations concrètes entre les deux pays. «**Le potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, souligne-t-elle, est en effet très important et les projets identifiés à cet égard sont nombreux. Il y a là une occasion toute particulière pour des collaborations entre le public et le privé dont nos deux pays doivent se féliciter**».

La côte tunisienne, de l'avis de Mme Olin, abrite de nombreuses espèces végétales et animales, terrestres et marines mais certains écosystèmes du littoral tunisien représentent une importance toute particulière en raison de la rareté des espèces qu'ils recèlent.

La diversité biologique y est élevée comme c'est le cas dans les lagunes du Cap Bon. «**Les efforts faits en matière de protection des zones humides, marines et côtières sont extrêmement importants**», tient-elle à préciser.

Rappelons enfin, que l'AFD en Tunisie s'est orientée en faveur du transport collectif dans le Grand-Tunis avec un concours de 40 millions d'euros au profit du métro léger de Tunis, accordé en décembre 2005. Cela permet une réduction de la pollution urbaine et les émissions de gaz à effet de serre.

Des projets de protection de l'environnement favorisant le développement durable ont été instruits. Le Fonds français de l'environnement mondial, dont le secrétariat est assuré par l'AFD, appuie huit opérations pour un montant global de 7,3 millions d'euros. Ces projets consistent en:

- la conservation des espaces littoraux (MedWetCoast),

- la création d'aires marines protégées (La Galite),
- la protection du golfe de Tunis,
- la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et tertiaire (efficacité énergétique dans la construction),
- l'élimination des pesticides obsolètes
- et le développement de l'agriculture de conservation.

L'AFD finance aussi un projet «qualité de l'air» instruit initialement par le Fonds de solidarité prioritaire.